

Dernier volet du dossier réservé au **LOUP** :

Des Bergers et des Loups

Après sa disparition dans les années 1930, le loup est revenu naturellement dans notre pays en 1992, en colonisant progressivement l'arc alpin depuis le parc des Abruzzes, au sud de Rome. Actuellement, on estime à 60/70 le nombre de loups présents sur les Alpes françaises.

Si ce retour spontané réjouit les écologistes et les amoureux d'une nature sauvage, il n'en est pas de même pour les bergers qui doivent s'adapter à l'arrivée d'un nouveau prédateur.

En effet, plus de cent ans se sont écoulés entre la disparition du loup et son retour dans les Alpes. Les bergers ont perdu l'habitude de travailler avec des prédateurs. De plus, l'élevage ovin s'est profondément modifié au cours du siècle dernier : la concurrence par des pays tels que l'Australie, la Nouvelle-Zélande ou encore l'Angleterre (60% de la viande ovine consommée en France provient des importations) entraîne une taille des troupeaux de plus en plus importante, qui bien souvent, ne sont pas surveillés pour des raisons économiques : la présence d'un berger n'est devenue rentable qu'à partir d'un seuil de 1000 à 2000 bêtes. De plus, les animaux domestiqués et sélectionnés sont productifs et moins agressifs donc plus vulnérables face aux prédateurs.

L'arrivée du loup entraîne donc une contrainte supplémentaire pour les éleveurs qui subissent déjà la crise actuelle de l'élevage. Même si les pertes occasionnées par les loups sont indéniables (environ 2500 brebis tuées par an, en comptant les dérochements), 400 000 brebis sont tuées chaque année (50 000 uniquement dans les Alpes) à cause de maladies (piétin, brucellose...), la foudre, les dérochements et surtout par les chiens errants. Dans la province des Abruzzes, un recensement avait comptabilisé plus de 13000 chiens errants ou ensauvagés pour une centaine de loups. Différencier l'attaque d'un loup de celle d'un chien est difficile et l'impact des loups a souvent été exagéré.

La cohabitation entre loups et bergers est possible : 24 000 000 de brebis et 2000 loups en Espagne, 17 000 000 de brebis et 700 loups en Italie et en

France, de puis 1992, 9 000 000 de brebis cohabitent avec nos soixante loups. La cohabitation nécessite des moyens de protection : présence d'un berger et éventuellement d'un aide-berger, des chiens de protection (en particulier le montagne des Pyrénées ou patou), les parcs de regroupement nocturne. Ces moyens financés par l'Etat ont prouvé leur efficacité, diminuant significativement le nombre de brebis tuées par attaques, ils permettent également de lutter contre les attaques de chiens divagants. De plus, les brebis tuées par les loups sont indemnisées. Beaucoup de bergers ne sont pas « pour » le retour du loup en France mais acceptent de protéger leur troupeau. De plus en plus de patous ont été introduits au milieu des troupeaux : en 1995, on en comptait 20, en 2004, on en comptait près de 600.

Aujourd'hui, la majorité des bergers ont mis en place des patous mais une minorité d'irréductibles refusent toujours tout moyen de protection. Cependant, la mise en place de moyens de protection entraîne une surcharge certaine de travail pour le berger : le rassembler du troupeau, qui est très long et empêche les bêtes de manger à leur rythme quand la taille du troupeau excède 2000 bêtes ou quand l'estive est vallonnée, nourrir les patous et transporter tous les jours leur ration de croquettes, cohabiter avec un aide-berger pendant quatre mois dans une cabane où la promiscuité impose de nombreuses contraintes... De plus, les patous et les parcs ne peuvent pas être mis en place sur les estives les plus difficiles. Chaque estive est différente et les solutions devraient être appliquées au cas par cas.

Malgré son statut d'espèce protégée (inscrit en annexe II de la Convention de Berne), le gouvernement opte pour une politique de régulation plutôt qu'une politique de cohabitation. Le zonage a d'abord été proposé : diviser le territoire en zones où le loup serait protégé et d'autres zones où il serait systématiquement tué mais c'est aussi absurde que de vouloir empêcher les oiseaux de voler au dessus de certaines zones d'un territoire...

En juillet 2004, l'état propose un « plan d'action loup » autorisant, théoriquement, le tir de quatre loups en cas d'attaques répétées sur un troupeau protégé. Le nouveau protocole de tir, publié le 01/06/06, ne discrimine plus les tirs sur les troupeaux utilisant la prévention de ceux qui ne sont pas protégés et abaisse le seuil de déclenchement des tirs à deux attaques

avec une seule brebis tuée. Pourtant, une logique de coexistence entre le loup et les activités humaines impliquerait une protection totale des troupeaux et des tirs ponctuels quand aucune autre solution n'est envisageable (article 9 de la Convention de Berne). Ainsi, le gouvernement français ne respecte pas ses obligations internationales et encourage les éleveurs qui réclament l'éradication du loup et refuse tout moyen de protection.

Conclusion :

Le loup n'est ni « gentil », ni « méchant », c'est un prédateur et comme tous les prédateurs il chasse pour se nourrir et survivre. Les prédateurs n'ont pas de notion de « bien » ou de « mal » (notion propre à l'Homme). Les troupeaux non gardés constituent un formidable garde-manger, les brebis restent beaucoup plus faciles à capturer que les ongulés sauvages. Pour survivre, le loup cherche la facilité. Il tue pour vivre et non par jeu même si le phénomène de « surplus killing » (tuer plus que nécessaire face à des proies grégaires qui se regroupent et ne s'enfuient pas lors d'une attaque) entraîne la colère des éleveurs.

La population des loups dans les Alpes reste fragile. La population est estimée « viable » à partir d'une vingtaine de meutes, soit une centaine de loups au moins. En France, les loups restent donc menacés par les destructions répétées (braconnage ou protocoles de tirs gouvernementaux) et leur population pourrait disparaître.

La cohabitation a certes un prix. De 1997 à 2003, 4 millions et demi d'euros ont permis de financer les moyens de protection, l'indemnisation des bêtes et le suivi scientifique du loup. Un an de protection du loup, c'est 0,01 euro par français.

Un siècle de protection du loup représenterait 60 millions d'euros, c'est ce qui a été dépensé pour finalement ne pas faire le Centre International du quai Branly à Paris ! (Source : F.N.E.)

Article rédigé par Julie Dewilde - stagiaire

L'étude Grenouille taureau

Courant juillet, lors de la réunion du comité de pilotage, les financeurs de l'étude, satisfaits de l'avancée des actions, se sont engagés à soutenir le programme jusqu'à son terme.

Suite aux résultats des derniers tests, trois méthodes de contrôle des populations ont été retenues et affinées :

- tir sur les adultes
- piégeage des têtards
- ramassage des pontes.

Ces méthodes sont déjà utilisées au PNR Périgord-Limousin et seront adaptées au territoire du PNR Landes de Gascogne.

L'étude Cistude

La communication qui sensibilise le grand public à la protection de la cistude permet à chacun de comprendre que les animaux sauvages maintenus en captivité devraient rejoindre le milieu naturel.

Toutefois, pour des raisons sanitaires, les animaux maintenus en captivité doivent être mis en quarantaine avant d'être relâchés.

C'est pourquoi Cistude Nature et le Parc Zoologique du Teich ont le projet d'un centre d'hébergement des cistudes.

Ce centre, situé dans le parc du Teich, aura un but de protection des espèces et de sensibilisation à l'environnement.

En fonction des résultats des analyses génétiques, les tortues d'origine inconnue ou de sous-espèces différentes sont maintenues dans ces bassins. Les cistudes appartenant aux sous-espèces *Emys orbicularis orbicularis*, *hispanica* et *galloitalica* présentent en Aquitaine, seront maintenues isolées

en quarantaine pendant un temps défini puis seront relâchées sur le lieu de capture ou dans des régions correspondantes à la sous-espèce déterminée.

Ce centre permet donc de récupérer les cistudes en toute sécurité, de relâcher les espèces autochtones sur leur lieu de capture et de communiquer auprès du public du parc ornithologique sur cette espèce protégée.

Dans un souci de communication et de préservation, Cistude Nature a réalisé des panneaux qui illustrent un sentier pédagogique sur la cistude d'Europe sur le site de St Brice (sur les communes d'Andernos et d'Ambarès).

Un suivi de femelles par radio-pistage de nuit vient de se terminer mi-juillet. Sur les berges de la Jalle, il a notamment permis de localiser trois pontes.

Jusqu'à fin septembre le suivi de jour sera maintenu pour mieux connaître la relation qui existe entre les conditions environnementales (température, niveau d'eau, ensoleillement) et les choix d'habitats saisonniers.

Les sorties nature

- ♦ Septembre/octobre : **Brame du cerf** dans les forêts girondines.

Contactez-nous pour obtenir les dates précises. Si vous souhaitez faire **une sortie avec un thème de votre choix**, constituez un groupe d'au moins sept personnes et contactez Franck Taboury pour fixer une date.

CISTUDE NATURE
Chemin du moulinat - 33185 LE HAILLAN - 05 56 28 47 72
www.cistude.org



Les Nouvelles de Cistude



© Julie Dewilde

Dossier annuel sur le loup :
Des Bergers et des Loups
L'étude Grenouille taureau
L'étude Cistude d'Europe
Les Sorties Nature

3^{ème} trimestre 2006
N° 14